

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
JURA**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	Présents	Qui ont pris part à la Délibération
11	11	8

**Date d'affichage
23/02/2026****Date de la convocation
09/02/2026****OBJET de la
DELIBERATION****REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LA BARRE****Séance du 17 FEVRIER 2026**

L'an deux mil **deux mil vingt six**, le **dix-sept février** à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Philippe GIMBERT, Maire

Présents : **Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ (arrivé à 19h40), Rudy MASRABAYE, Sylvain LHOMME, Frédéric PAILLARD,**

Absents excusés : **Christophe TATIN, Michel VERTEL.**

Secrétaire : **Daniel BOURGEOIS**

**ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA NORD AU
SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU PAYS DOLOIS**

Vu la volonté des quatre intercommunalités du Pays Dolois (à savoir la communauté d'agglomération du Grand Dole et les communautés de communes du Val d'amour, de la Plaine Jurassienne et de Jura Nord) de constituer ensemble un syndicat mixte chargé de l'élaboration puis de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).

Considérant que le syndicat mixte sera chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territoriale et que cet outil permettra de réfléchir à l'aménagement du territoire sur un plus grand bassin de vie (représentant 124 communes pour environ 86000 habitants).

Considérant l'opportunité de se lancer en 2026 permettra à la fois de réduire les coûts en réutilisant les études réalisées lors de la préparation du PLUI, et d'éviter de se voir imposé dans l'avenir un périmètre supra-départemental ne correspondant pas à nos habitudes de vie.

Considérant qu'aucune intercommunalité ne détiendra à elle seule la majorité au Comité syndical. Les 4 EPCI seront représentés au Bureau, soit à la présidence, soit à l'une des trois vice-présidences.

Lors de sa séance du 18 décembre 2025, le Conseil communautaire de Jura Nord a approuvé la création du Syndicat mixte du SCoT du Pays Dolois ainsi que ses statuts.

Conformément à l'article L.5214-27 du Code général des collectivités territoriales, Il appartient désormais à chaque conseil municipal des communes-membres de délibérer afin de valider l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte.

Le Conseil municipal, après avoir échangé sur le sujet, par 8 voix pour :
- émet un avis favorable à l'adhésion de la Communauté de Communes Jura Nord au syndicat mixte du Pays Dolois.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le secrétaire

Daniel BOURGEOIS

Le Maire

Philippe GIMBERT

